

# Avenant N°2 Covid-19 aux règlements blackball de la Ligue Nouvelle Aquitaine saison 2020/2021

Version du 27/11/2020

## 1. Préambule

Pour donner suite aux contraintes de confinement liées à la pandémie, l'ensemble des règlements initiaux décrivant le déroulement des compétitions de district et de Ligue ne pourra pas être respecté dans son intégralité. Cet avenant décrit les adaptations que la commission blackball de la Ligue met en œuvre pour s'adapter aux nouvelles contraintes et garantir la plus grande équité sportive dans les différents niveaux de qualification (district, ligue, France).

Cet avenant couvre le champ des compétitions des districts, de la Ligue ainsi que la gestion des qualifications pour les finales de districts, Ligue et France dans les championnats individuels, par équipes et la Coupe de France.

Cet avenant pourra être modifié en cas de nouvelles modifications substantielles du calendrier national.

## 2. Championnats individuels

Dans chaque district, un classement individuel est mis à jour à l'issue de chaque tournoi de district.

Le titre de champion de district sera donc décerné à l'issue du dernier tournoi de district joué, quel qu'en soit le nombre et la règle de qualification pour la finale de Ligue est conservée (au prorata du nombre de compétiteurs de la catégorie de chacun des districts, chaque district appliquant sa règle interne pour les sélectionner).

Si la finale de Ligue ne peut avoir lieu à la date prévue au calendrier en raison de confinement, la commission blackball de la ligue se réserve le droit de la déplacer avec un préavis de 3 semaines.

Si toutefois la finale de ligue ne pouvait pas se jouer, la ligue qualifierait les joueurs pour la finale de France au prorata du nombre de joueurs de chaque district avec par ordre de priorité :

- Les mieux classés dans leur district
- En cas d'égalité le goal-average moyen par match joué dans le championnat individuel de district

### 3. Championnats par équipes

#### a) Cas des districts où les compétitions par équipes se déroulent en semaine (Charente/Limousin) :

##### a1. Si tous les matchs aller ne peuvent pas se jouer :

Le classement est réalisé sur le nombre de points de championnats des rencontres jouées. Les équipes qui ont joué une rencontre de moins pour raison d'exemption sont créditées d'un complément de points au prorata du nombre de rencontres jouées pour garantir l'équité sportive.

Exemple : tous les équipes ont joué 6 rencontres sauf une qui n'en a joué que 5. Les points de cette dernière sont multipliés par 6/5.

##### a2. Si tous les matchs aller peuvent être joués :

La qualification des équipes pour la finale de Ligue est calculée sur le résultat des matchs aller.

Le district pourra organiser un championnat d'été pour remplir le calendrier de la seconde partie de saison mais ce championnat ne donnera lieu à aucune qualification complémentaire.

#### b) Cas des districts où les compétitions par équipes se déroulent au cours des week-end (tournois de districts ou bien week-end dédiés) (Agenais, Nord, Gironde) :

##### **Dans les districts Nord et Agenais :**

##### b1. Si tous les matchs aller ne peuvent pas se jouer :

Le classement est réalisé sur le nombre de points de championnats des rencontres jouées. Les équipes qui ont joué une rencontre de moins pour raison d'exemption sont créditées d'un complément de points au prorata du nombre de rencontres jouées pour garantir l'équité sportive.

##### b2. Si tous les matchs aller peuvent être joués :

Le classement est réalisé sur les seuls résultats des matchs aller.

Les journées qui restent disponibles sont utilisées pour la coupe et pour des compétitions individuelles.

##### **Dans le district Gironde :**

Les matchs aller et retour seront joués en trois week-end dédiés.

Les journées qui restent disponibles sont utilisées pour la coupe et pour des compétitions individuelles.



### 3. Coupe par équipes

Les éliminatoires de district doivent se faire sans problème.

Si la finale de Coupe Nouvelle-Aquitaine (8 équipes, les 2 premières de chaque district) ne peut pas se jouer pour raison sanitaire, la Ligue qualifiera en Coupe de France les équipes avec l'ordre de priorité suivant :

- D'abord à la place obtenue en coupe de district
- Ensuite, les équipes nationales (celles qui font les TN) seront prioritaires par rapport aux autres, suivant le classement national
- En cas d'égalité, seront qualifiées les équipes du district présentant le plus d'équipe de coupe qualifiable pour la coupe de France (c'est-à-dire celles qui ont eu le plus gros tableau de qualification)
- En cas d'égalité, seront qualifiées les équipes du district présentant le plus d'équipes dans le tableau de district (équipes qualifiables ou non)